

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Bully- les-Mines s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur François LEMAIRE, Maire, en suite de convocations en date du 26.10.2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaients Présents : Tous les membres en exercice (33)

Personnes excusées aVant donné Procuration : Madame Nathalie BLANQUET a donné procuration à Madame Maryse BACCIONI, Monsieur Pascal FOUQUART a donné procuration à Monsieur Ludovic DUBO, Madame Delphine LEMETTRE a donné procuration à Monsieur Ali BEN FRAJ, Madame Sandrine WLODARZYCK a donné procuration à Madame Josiane WATRE, Madame Rosine NATHIEZ a donné procuration à Madame Martine CZEKALOWSKI , Madame Claudette RISEL a donné procuration à Monsieur Patrick LEROY, Monsieur Michel DUEZ a donné procuration à Madame Caroline MELONI, Monsieur Frédéric LOMBART a donné procuration à Madame Daisy SCALISE.

Secrétaire de Séance : Monsieur Pascal DEFRANCE.

Rapporteur :
Géraldine WAYOLLE

APPEL À PROJETS "MODERNISATION DE L'OFFRE DE SERVICES OFFERTE AUX HABITANTS EN QUARTIER PRIORITAIRE »

Appel A Prolet - Conseil Départemental du Pas de Calais – Ecoles en QPV 2022

Dans le cadre du projet cité, le Conseil Municipal se doit de délibérer afin d'accepter la subvention et soldé ainsi ce dossier.

Le montant total des travaux et achats ont été de : 5 767,60 € HT

La subvention s'élèvera donc à 80 % du projet : 4 614,08 € HT

Cette délibération sera transmise au service du département du Pas de Calais qui a instruit le dossier de la ville de Bully les mines, la MDADT - Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de Lens-Hénin accompagnée des documents suivants :

- Plan de financement définitif faisant apparaître l'intégralité des sources de financement de l'opération
- État récapitulatif des dépenses visé et certifié par le comptable public,
- Factures correspondant au projet,
- Visuels avant/après la réalisation des travaux,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'accepter la subvention du Département du Pas de Calais sur l'Appel à projet 2022 « Modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire- Ecoles en quartier politique de la ville ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ainsi fait en séance les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

François LEMAIRE
Accusé de réception en préfecture
062-216201863-20221214-2022-114-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022



Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 20 Décembre 2022

Le secrétaire de Séance,
Pascal DEFRANCE.